

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Le projet de budget 2024 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale est arrêté à **271 623 366 449 F CFA** en autorisations d'engagement (AE) et **263 470 384 079 F CFA** en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programme 1 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Pour l'exercice 2024, les crédits dudit programme sont arrêtés à **48 005 554 317 F CFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Personnel : **15 245 892 240 F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **14 053 775 500 F CFA** en AE et en CP;
- Transferts courants : **14 033 997 000 F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **4 671 889 577 F CFA** en AE et en CP.

Programme 2 : Santé de Base

Pour l'exercice 2024, les crédits du programme Santé de Base sont arrêtés à **116 289 864 111 F CFA** en AE et **112 889 864 111 F CFA** en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Personnel : **28 188 759 486 F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **4 443 181 132 F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **12 548 080 000 F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **70 269 843 493 F CFA** en AE et **66 869 843 493 F CFA** en CP ;
- Transferts en capital : **840 000 000 F CFA** en AE et en CP.

Programme 3 : Santé de Référence

Pour l'exercice 2024, les crédits dudit programme sont fixés à **102 654 837 560 F CFA** en AE et **97 901 855 190 F CFA** en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Personnel : **34 431 999 486 F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **230 700 000 F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **28 184 827 421 F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **36 750 811 698 F CFA** en AE et **31 997 829 328 F CFA** en CP ;
- Transferts en capital : **3 056 498 955 F CFA** en AE et en CP.

Programme 4 : Protection sociale

Pour l'exercice 2023, les crédits du programme Protection sociale sont arrêtés à **4 673 110 461 F CFA** en AE et en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Personnel : **2 166 797 829 F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **766 957 204 F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **567 347 671 F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **952 007 757 F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts en capital : **220 000 000 F CFA** en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, a examiné, en sa séance du mardi 31 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Seydou DIOUF, Président de la Commission des Finances, le projet de budget 2024 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Le Gouvernement était représenté par Madame Marie Khémesse NGOM NDIAYE, Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Messieurs Mamadou Moustapha BA, Ministre des Finances et du Budget, et Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, le Président a, d'abord, souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement et à leurs collaborateurs.

Il a, au nom des membres de la Commission élargie, félicité et encouragé le Ministre de la Santé et de l'Action sociale pour la confiance renouvelée du Chef de l'Etat. Il a ensuite passé la parole à Madame Mame Gueye Diop SECK, Présidente de la Commission de la Santé, qui s'est associée aux félicitations et encouragements, avant d'inviter Madame le Ministre à présenter le projet de budget 2024 de son département.

A l'entame de son propos, le Ministre s'est d'abord réjoui d'être devant la Représentation nationale et a adressé ses remerciements au Président de la République pour la confiance renouvelée. Elle n'a pas manqué d'adresser également ses remerciements aux vaillants personnels de la Santé et de l'Action sociale pour leur détermination à préserver la santé des populations et à assurer la prise en charge des indigents et des couches vulnérables.

Par la suite, le Ministre fera noter que les efforts consentis, au cours des dernières années dans le secteur de la santé, ont permis aux différents programmes de son département d'enregistrer des résultats probants dans les différents domaines d'intervention du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Toutefois, dira le Ministre, ces résultats ne doivent pas occulter les gaps importants qui persistent notamment dans l'offre de soins et l'accès aux services de santé et d'action sociale, ainsi que dans la prise en charge sociale des indigents et groupes vulnérables.

Par ailleurs, le Ministre a indiqué que l'examen de la situation d'exécution budgétaire, arrêté à la fin du troisième trimestre de l'année 2023, révèle un taux d'exécution global du budget de 62,31%.

S'agissant des perspectives pour l'année 2024, le Ministre a annoncé, pour l'essentiel, concernant le Programme pilotage, coordination et gestion administrative, l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'actions, notamment sur le financement de la santé, la recherche pour la santé, sur le Genre au sein de son département, les bourses de spécialisation, l'atteinte par l'Agence de régulation pharmaceutique du niveau de maturité 3 et l'adoption des textes réglementaires portant application de la loi relative aux médicaments, produits de santé et la pharmacie

Pour ce qui est du Programme Santé de base, il s'agit principalement de la mise à disposition de dotations budgétaires au profit des centres de santé secondaires en zone rurale et d'accès difficile, de la construction, la réhabilitation et l'équipement de centres et postes de santé, de l'acquisition d'ambulances médicalisées, du renforcement du personnel ainsi que des équipements dans les maternités et unités de Néonatalogie des structures sanitaires.

La prise en charge chirurgicale réparatrice gratuite des femmes porteuses de fistules obstétricales et l'acquisition d'antidotes pour la prise en charge des intoxications sont aussi des points importants dans les perspectives pour 2024.

En ce qui concerne le Programme Santé de référence, le Ministre a souligné la poursuite du renforcement des équipements des Etablissements publics de santé, la finalisation ainsi que le début des activités de l'établissement public de santé de niveau 3 de Tivaouane, du nouvel hôpital de Ourosogui et de l'hôpital Aristide Le Dantec.

Enfin, pour le Programme Protection sociale, il s'agira, entre autres, du renforcement de l'accès à l'appareillage pour les personnes en situation de handicap, de l'élaboration du manuel de procédures de la prise en charge médicale des indigents et l'extension de l'enrôlement des adolescentes (10-17 ans) dans le paquet de services intégrés pour la promotion de leur santé.

A leur tour, vos Commissaires ont adressé leurs sincères félicitations et encouragements au Ministre, à la suite de sa reconduction à la tête de ce département, avant de formuler les observations et préoccupations ci-après :

Vos Commissaires ont, d'abord, salué les efforts considérables consentis par le Gouvernement ainsi que les nombreuses réalisations obtenues, ces dernières années, dans le secteur de la Santé. A ce titre, ils ont souligné la construction de l'hôpital de Kaffrine, le centre de santé de Dabo, de Sakal et autres.

Revenant sur la cérémonie de sensibilisation et de dépistage des cancers de la femme qui s'est tenue à l'Assemblée nationale, vos Commissaires ont sollicité davantage de ressources pour la prévention et le renforcement de la prise en charge des malades du cancer ainsi que l'érection d'une unité de radiothérapie à Tambacounda.

D'un autre côté, vos Commissaires ont souhaité être informés sur la baisse des crédits concernant certaines actions dans le projet de budget ainsi que sur le faible taux d'exécution de la gestion en cours.

Le Ministre a, en outre, été interpellé sur l'application de la loi d'orientation sociale, la mise en œuvre de soins palliatifs, la prise en charge des personnes en situation de handicap, la reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec ainsi que sur le recrutement prévu au titre de l'année 2024.

Abordant la question de la carte sanitaire, vos Commissaires ont sollicité la construction d'un hôpital à Darou Mousty, à Dara Djolof, Fatick et Nioro mais aussi d'un centre de santé à Mbirkilane, Malem Hoddar, à NDoulo et Katakél, de même qu'un centre de santé de référence avec bloc opératoire à Guédiawaye et à Ndande FALL dans le département de Kébémér.

Aussi, ils ont souhaité l'érection de postes de santé dans la zone de Bambilor, notamment à Déni Birame Ndao, à Niomé Gossass, un deuxième centre de santé à Gossass et des équipements pour le poste de santé de Wadiour.

D'un autre côté, vos Commissaires se sont appesantis sur la situation de l'hôpital Youssou Mbargane de Rufisque. A ce titre, ils ont interpellé les Ministres sur sa réhabilitation mais aussi et surtout sa reconstruction, avant de demander davantage de ressources ainsi que des équipements pour ladite structure.

Dans le même ordre d'idées, ils ont souhaité l'ouverture du bloc opératoire, le renforcement du personnel et les équipements du centre de santé de Khombole, mais aussi la réhabilitation du logement du médecin chef adjoint de l'hôpital de Fatick.

Par ailleurs, ils ont sollicité l'appui du Ministère pour les structures sanitaires, comme le Centre hospitalier national de Pikine, l'hôpital Dalal Jamm, l'hôpital de La Paix de Ziguinchor et l'hôpital psychiatrique de Thiaroye, notamment en ce qui concerne la subvention et le personnel, ainsi que davantage de soutien pour le centre de santé Baye Talla DIOP (ex Dominique), celui de Diamagueune-Sicap-Mbao, de Gniby et pour le district de Bargny.

Dans la même lancée, vos Commissaires ont demandé le renforcement du personnel pour l'hôpital de Touba, le recrutement d'un Infirmier Chef de poste et de sages-femmes dans certaines îles du Saloum, pour une meilleure prise en charge des femmes dans les maternités. De même, ils ont souhaité l'équipement du bloc opératoire de Mbao et davantage de personnel médical pour Toubacouta, un bloc opératoire pour Diofior et l'établissement d'un centre de santé secondaire pour Fimela.

Pour le poste de santé de Kouthiaba, dans le département Koumpentoum, ils ont souhaité davantage de personnel, des lits d'hospitalisation et une table d'accouchement pour les femmes. Dans le même élan, ils ont sollicité l'ouverture du Pôle mère-enfant du Centre hospitalier national de Pikine. Pour Tambacounda également, le besoin de cardiologues et d'un service ORL a été exprimé. Aussi, ils demanderont davantage de personnel, notamment un technicien anesthésiste, pour Nioro.

Par ailleurs, la réhabilitation de l'hôpital régional de Louga a aussi intéressé vos Commissaires. A propos de ladite structure, ils ont souhaité disposer d'un chirurgien, d'un néphrologue ainsi que d'un technicien supérieur en imagerie médicale. De même, il a été demandé un ophtalmologue pour le District de Kébémér, un gynécologue pour Niodior, du personnel pour le centre de santé de Passy et la réhabilitation de celui de Foundiougne.

Pour Goudiry, vos Commissaires ont sollicité l'accompagnement du ministère dans la phase 2 de la construction du centre de santé de référence et également une ambulance et un groupe électrogène et du personnel pour l'hôpital.

Toujours dans le cadre de l'appui aux structures sanitaires, ils ont sollicité un scanner pour l'hôpital de Linguère, un respirateur pour le bloc SONU (soins obstétricaux et néonataux d'urgence), la mise à disposition de sages-femmes ainsi que d'une ambulance pour Tessékéré.

En ce qui concerne Guinguénéo, vos Commissaires ont plaidé pour un hôpital de niveau 1, du personnel, la réhabilitation et l'équipement du centre de santé et un véhicule de liaison.

Vos Commissaires ont, en outre, exprimé les besoins en ambulances pour les localités éloignées dans le département de Diourbel, l'érection de cases de santé, l'équipement du poste santé de Mbarassane et un centre de santé pour la commune de Mboss.

Ils ont également demandé des vedettes-ambulances et du personnel pour les localités comme Diamaye, Kania et Djibidione. De même, vos Commissaires ont souhaité la construction d'un hôpital à Cap Skiring et des ambulances pour la commune de Santhiaba Manjak, la commune de Thiel et pour l'Université Amadou Mahtar MBOW. Pour Cambérene, ils ont aussi voulu disposer d'une ambulance et d'un fauteuil dentaire.

Concernant l'Agence de la Couverture Maladie universelle (ACMU), vos Commissaires ont suggéré son rattachement au Ministère de la Santé et de l'Action sociale, pour une plus grande cohérence et efficacité dans la prise en charge sanitaire des populations. Par ailleurs, ils ont interpellé le Ministre des Finances et du Budget sur la possibilité de relancer les contrats CPOM (Contrats Pluri annuels d'Objectifs et de Moyens) dans les établissements de santé (EPS).

Dans le même ordre d'idées, ils ont souhaité l'accompagnement des *daara*, le renforcement du service social dans les hôpitaux et de la prise en charge psychologique, avant de plaider l'implication des Collectivités territoriales dans la gestion des Comités de Développement sanitaire (CDS).

En outre, vos Commissaires ont sollicité davantage de ressources pour l'accompagnement des enfants atteints de cardiopathie et le renforcement des ressources du centre antipoison. Aussi, ont-ils suggéré la prise de mesures pour la santé buccodentaire, notamment chez les enfants, le respect des normes en matière de maintenance dans les hôpitaux, mais aussi pour la prise en charge de la dette hospitalière, la lutte contre les médicaments de la rue et l'exercice anarchique de la médecine traditionnelle.

Par ailleurs, l'accueil et la prise en charge des urgences dans les structures sanitaires ont aussi beaucoup intéressé vos Commissaires. A ce propos, ils ont souhaité plus d'humanisme dans les unités d'urgence, avant d'interpeller le Ministre sur les voies et moyens pour faire face aux manquements souvent notés dans les hôpitaux. Ils ont également plaidé pour le renforcement de la sécurité dans les environs du hangar des pèlerins, où les patients hémodialysés sont parfois victimes d'agression.

En outre, vos Commissaires ont souhaité être informés sur le blocage du projet de l'Association AGIR (Association générale des insuffisants rénaux), la nouvelle réglementation sur le tabac, avant de souligner l'importance du principe de non régression dans le cadre de la lutte contre le tabac.

Sur un autre registre, ils ont interpellé le Ministre sur le traitement des *Badiénou Gokh*, les stratégies pour le développement de la santé digitale et le taux de mortalité mère-enfant. En outre, ils ont plaidé pour la valorisation des diplômes d'école dans le cadre de la formation des agents de santé et la création d'une fonction publique hospitalière.

Relativement à l'élaboration des documents, vos Commissaires ont suggéré de mettre l'accent davantage sur les indicateurs, afin de mieux appréhender les résultats des actions mises en œuvre dans le secteur de la santé.

Vos Commissaires ont également fait le plaidoyer pour l'augmentation du budget de la Santé qui est un socle de développement et dire que l'émergence passe par une population en bonne santé.

Enfin, ils ont interpellé le Ministre des Finances et du Budget sur la disponibilité de crédits, au titre de la présente loi de finances, pour le projet de relance de l'industrie pharmaceutique.

Reprenant la parole, Madame le Ministre a remercié vos Commissaires pour les félicitations et encouragements formulées à son endroit, avant de répondre aux différentes interpellations.

A cet effet, elle est revenue sur quelques considérations générales, avant d'indiquer que des réponses détaillées seront transmises à vos Commissaires.

Ainsi, Madame le Ministre fera noter, concernant l'hôpital Youssou Mbargane de Rufisque, que les études sont en cours de réalisation et que le projet de construction devrait voir le jour en 2024. Aussi, elle a souligné qu'eu égard à l'importance de cette structure dans le département, sa subvention est passée du simple au triple, soit un montant d'environ **250 millions F CFA**.

Par ailleurs, Madame le Ministre dira qu'au-delà même des subventions, les structures sanitaires sont également accompagnées dans l'acquisition d'équipements et matériels. A titre d'exemple, elle a cité la mammographie installée à l'hôpital de Diourbel, avant de souligner que ces efforts seront poursuivis. En outre, pour l'hôpital de Touba, elle a annoncé une subvention d'un montant d'environ un milliard F CFA pour l'année 2024.

Sur la disponibilité des ambulances, Madame le Ministre a indiqué que tous les centres de santé auront une ambulance médicalisée et les EPS une ambulance SMUR. Concernant les postes de santé, le maillage en ambulance se fera en réseau avec une collaboration étroite entre les Directions régionales de Santé et l'Administration territoriale, dans le cadre d'une réorganisation de la référence et de la contre-référence pour une meilleure prise en charge des urgences notamment.

Abordant la question de la prise en charge des enfants atteints de cardiopathie, le Ministre dira que c'est une maladie souvent congénitale et que les difficultés rencontrées étaient surtout liées à un manque de consommables sur le plan mondial, avant d'informer qu'une enveloppe de **200 millions francs CFA** a été mobilisée pour de meilleures conditions de traitement de ces enfants.

En outre, Madame le Ministre a soutenu que les compétences et la technicité sont disponibles au niveau de l'hôpital Fann pour une meilleure prise en charge de ces patients, avant de souligner les efforts du Gouvernement pour diminuer les coûts y relatifs. Sur ce, elle a déploré l'œuvre de certaines personnes malintentionnées qui collectent des fonds à d'autres fins que la prise en charge des enfants malades.

En ce qui concerne la télémédecine, Madame le Ministre fera noter qu'elle participe au renforcement de l'offre de santé, tout en indiquant qu'elle est déjà une réalité au Sénégal avec une intervention réalisée à Kédougou et réceptionnée à l'hôpital Principal de Dakar.

En effet, elle dira que si, aujourd'hui, chaque département avait son EPS de niveau 1, il allait se poser le problème de la disponibilité du personnel et parfois même de la viabilité de certaines structures. Par conséquent, la télémédecine constitue une véritable alternative et c'est pourquoi, a indiqué Madame le Ministre, une cellule y travaille avec différents partenaires dans le cadre d'un certain nombre de projets pilotes.

Sur le personnel de l'hôpital Le Dantec, Madame le Ministre a rappelé que les agents ont été redéployés dans les différentes structures sanitaires. Toutefois, a-t-elle précisé, les effectifs pléthoriques dans cette structure ont été à l'origine de certaines difficultés, notamment avec les prestataires qui n'avaient pas de lien formel avec l'hôpital.

A propos de la nouvelle réglementation sur le tabac, le Ministre a soutenu qu'à l'élaboration de la loi sur le tabac, la chicha n'était pas encore connue du grand public. C'est ainsi, dira-t-elle, que le nouveau décret vient intégrer les nouveaux produits du tabac, comme la chicha.

Réagissant à l'interpellation concernant Bignona, Madame le Ministre fera savoir que **140 millions F CFA** ont été injectés dans le centre de santé et la réhabilitation sera poursuivie en attendant la création d'un EPS de niveau 1.

Pour ce qui est de la fonction publique hospitalière, elle a indiqué que la réflexion se fera en vue des réformes à mener.

Au sujet du Centre Anti Poison, Madame le Ministre a souligné son rôle important dans l'acquisition d'antidotes et le renforcement de son budget, dans le cadre de son plan stratégique. Toutefois, il faudra prendre en compte la coordination entre les différentes interventions dans le domaine, a-t-elle précisé.

Concernant le besoin de scanner à Linguère, Madame le Ministre a informé qu'il est prévu, au titre de l'année 2024, avant d'annoncer que la volonté du Gouvernement de doter tous les hôpitaux régionaux d'un scanner ainsi que la poursuite de ces efforts pour certains centres de santé en ce qui concerne l'imagerie médicale.

A propos de l'accueil et la prise en charge dans les structures sanitaires, Madame le Ministre dira que des pas importants ont été réalisés. Toutefois, elle a précisé que les cas de négligences doivent faire l'objet de rapport pour permettre à la tutelle de diligenter des enquêtes.

Pour le district de Khombole, Madame le Ministre a informé vos Commissaires de la disponibilité d'une ambulance et d'un médecin gynécologue, en attendant l'arrivée prochaine d'un anesthésiste, en perspective de l'ouverture du bloc prévue en début d'année 2024. En outre, celui de Khadimou Rassoul de Mbao et de Baye Talla DIOP (ex Dominique) de Pikine sont déjà à un stade avancé et pourront démarrer les activités dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est de la relance de la radiothérapie de l'hôpital Le Dantec, elle a indiqué qu'elle se fera à sa réouverture, car son déplacement obéit à un certain nombre de normes et de procédures, avant d'annoncer la réalisation de la radiothérapie pour l'hôpital Dalal Jam et celui de Touba en attendant la mise en œuvre de la radiothérapie de l'hôpital de La Paix à Ziguinchor.

Sur la carte sanitaire, Madame le Ministre fera noter que la réalisation des centres de santé de Mbirkilane, Salémata, de Médina Yoro Foulah et Bounkiling, est prévue sur la période 2024-2028.

S'agissant de la dette hospitalière, Madame le Ministre a plaidé pour la rationalisation du recrutement de personnel au niveau local, tout en rappelant l'autonomie de gestion des EPS.

En ce qui concerne la prise en charge des insuffisants rénaux, Madame le Ministre a annoncé que le centre Saliou FALL au niveau de la zone de captage sera doté de 40 générateurs et un autre centre sera implanté à Thiès pour de meilleures conditions de traitement de ces patients.

Aussi, concernant le hangar des pèlerins, elle a souligné que la prise en charge se fait dans d'excellentes conditions et les incidents notés dernièrement étaient dus à une coupure d'électricité.

Au sujet de la mise en relief des indicateurs dans l'élaboration des documents, elle a précisé que les statistiques sont bien disponibles. A titre illustratif, Madame le Ministre dira que le taux de mortalité maternelle est, aujourd'hui, **236 pour 100 000 naissances vivantes**, celui de la mortalité infanto juvénile de **37 pour 1000 naissances vivantes** et **21 pour 1000** pour ce qui est de la mortalité néonatale.

Par ailleurs, Madame le Ministre a souligné que ce sont les efforts consentis à travers l'ouverture des blocs SONU, l'acquisition d'ambulances et le renforcement du personnel qui ont permis d'obtenir ces résultats aujourd'hui.

Elle a assuré qu'une attention particulière sera accordée à la prévention et au suivi et à la sensibilisation de la population en collaboration avec le service national d'éducation à la santé.

Relativement aux soins palliatifs, elle a soutenu que la réflexion se poursuit au niveau de la cellule juridique de son département, car leur réalisation nécessite l'élaboration d'une nouvelle réglementation, mais également une certaine formation. Toutefois, elle fera noter l'existence de quelques équipes mobiles ainsi qu'un accompagnement psychosocial.

Au sujet des vedettes-ambulances pour certaines localités dans les îles du Saloum, Madame le Ministre dira que le marché relatif à leur acquisition est déjà lancé.

Aussi, à propos de l'acquisition des ambulances, entre 2022 et 2023, 138 ambulances ont été distribuées aux structures sanitaires et, pour 2024, une centaine est attendue pour davantage appuyer les zones stratégiques.

Sur l'application de la loi d'orientation sociale, elle a informé vos Commissaires des instructions de Monsieur le Président de la République pour diligenter les formalités y relatives. Sur ce, elle dira que trois (3) textes d'application sur les quinze (15) ont déjà été adoptés.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes en situation de handicap, Madame le Ministre a assuré que le Centre national d'appareillage orthopédique est en train de réaliser des pas importants avec l'appui de partenaires indiens.

Intervenant à son tour, le Ministre des Finances et du Budget est d'abord revenu sur le taux d'exécution des crédits de la gestion en cours pour préciser qu'il est, à date, de 74,1%. En effet, c'est surtout au niveau des constructions avec des procédures d'appel d'offres relativement longues qu'on note des taux plus faibles, avant d'affirmer qu'un taux d'exécution de plus de 80% pourrait être réalisé dans ce département d'ici à la fin de l'année.

Revenant sur les efforts budgétaires consentis notamment ces dernières années, le Ministre dira qu'ils ont permis la réalisation de réelles performances comme le traduisent les indicateurs, tantôt cités par Madame le Ministre, avec notamment l'espérance de vie la plus élevée de la sous-région pour le Sénégal (69,2 ans).

Par ailleurs, le Ministre est d'avis avec vos Commissaires sur l'importance de retracer l'évolution de tous les indicateurs dans les différents documents.

Toujours concernant le budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, le Ministre a souligné une hausse d'environ 9% pour l'exercice 2024 justifiée par une augmentation des ressources internes, qui sont passées de **26,5 milliards** à **31,435 milliards F CFA**, tandis que les ressources extérieures ont baissé de **7,6 milliards**.

Abordant la question de la subvention accordée aux hôpitaux, le Ministre a indiqué qu'elle concernera une enveloppe de **27,2 milliards F CFA** pour 2024, contre **19,2 milliards F CFA** pour l'année 2023, soit une hausse **8 milliards F CFA**.

En outre, le Ministre a relevé que ces efforts budgétaires sont, en partie, nécessaires avec l'augmentation des effectifs du personnel de santé payés à la solde centrale qui sont passés de 7335 à 10 360 agents entre 2014 et 2023, compte non tenu des effectifs contractuels qui sont aussi pris en charge.

Par ailleurs, le Ministre a également souligné que le projet de budget 2024 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale prend en compte les engagements financiers pris par le Gouvernement, dans le cadre des accords conclus avec le personnel médical. Ainsi, pour 2023 c'est environ **7,2 milliards F CFA** qui ont concerné ces accords. Ces efforts seront poursuivis, en 2024, notamment avec la prise en charge de l'indemnité de logement, a-t-il ajouté.

Pour ce qui de la masse salariale du secteur de la santé, le Ministre fera noter qu'il est passé de **34,7 milliards F CFA** en 2015 à **80,03 milliards F CFA**, en 2023, car il s'agit d'un secteur à forte intensité de capital humain.

Sur ce, le Ministre a tenu à rendre hommage au personnel médical pour le rôle important joué dans la mise en œuvre du Programme de résilience économique et sociale.

Sur l'interpellation relative à la baisse des crédits concernant le programme santé de base, le Ministre a soutenu que cela est dû à la baisse des dotations sur ressources extérieures, qui sont passées de **72,4 milliards F CFA** à **56,07 milliards F CFA**. Toutefois, les dotations sur ressources internes au niveau de ce programme ont augmenté sensiblement dans les mêmes proportions, soit **54,9 milliards F CFA** contre **42,8 milliards F CFA** en 2023 et les dotations nulles sur certaines lignes sont justifiées par le fait que certains projets sont inscrits dans d'autres programmes.

Au sujet du projet de relance de l'industrie pharmaceutique, le Ministre a informé qu'il est en cours d'évaluation au niveau du ministère de l'Economie et que toutes les dispositions seront prises afin de permettre à l'Unité de coordination de mener à bien ses missions.

Pour terminer, le Ministre est revenu sur la situation de l'hôpital Youssou Mbargane DIOP de Rufisque pour dire qu'il partage l'avis de vos Commissaires sur l'urgence et la nécessité de prendre les mesures idoines pour la reconstruction de ladite structure.

Satisfaits des réponses apportées par Madame et Monsieur les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2024 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

SECTION 54 : MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Programmes/titres	LFI 2024 en AE	LFI 2024 en CP
Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative		
Dépenses de personnel	15 245 892 240	15 245 892 240
Acquisition de biens et services	14 053 775 500	14 053 775 500
Transferts courants	14 033 997 000	14 033 997 000
Investissements exécutés par l'Etat	4 671 889 577	4 671 889 577
Transferts en capital	-	-
Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	48 005 554 317	48 005 554 317
 Programme Protection Sociale		
Dépenses de personnel	2 166 797 829	2 166 797 829
Acquisition de biens et services	766 957 204	766 957 204
Transferts courants	567 347 671	567 347 671
Investissements exécutés par l'Etat	952 007 757	952 007 757

Transferts en capital	220 000 000	220 000 000
-----------------------	-------------	-------------

Total Programme Protection Sociale	4 673 110 461	4 673 110 461
---	----------------------	----------------------

Programme Santé de Base

Dépenses de personnel	28 188 759 486	28 188 759 486
Acquisition de biens et services	4 443 181 132	4 443 181 132

Transferts courants	12 548 080 000	12 548 080 000
---------------------	----------------	----------------

Investissements exécutés par l'Etat	70 269 843 493	66 869 843 493
--	----------------	----------------

Transferts en capital	840 000 000	840 000 000
-----------------------	-------------	-------------

Total Programme Santé de Base	116 289 864 111	112 889 864 111
--	------------------------	------------------------

Programme Santé de Référence

Dépenses de personnel	34 431 999 486	34 431 999 486
-----------------------	----------------	----------------

Acquisition de biens et services	230 700 000	230 700 000
-------------------------------------	-------------	-------------

Transferts courants	28 184 827 421	28 184 827 421
---------------------	----------------	----------------

Investissements exécutés par l'Etat	36 750 811 698	31 997 829 328
--	----------------	----------------

Transferts en capital	3 056 498 955	3 056 498 955
-----------------------	---------------	---------------

Total Programme Santé De Référence	102 654 837 560	97 901 855 190
Total Dotation Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	271 623 366 449	263 470 384 079